
Compte rendu Assemblée Citoyenne n°1

Date : 03 avril 2026

Heure : 18h00, débutée à 18h30

Président : Olivier DUTEL

Secrétaire : Ninon CROS DA CUNHA TEIXEIRA

Médiateur : Olivier DUTEL & Ninon CROS DA CUNHA TEIXEIRA & Louis DELQUIES

1. Présentation de chacun des conseillers municipaux présents à l'AC

2. Présentation de l'initiative

3. Visionnage de la vidéo du maire de Ménil-la-Horgne (10mn)

- « C'est inspirant. » ; « C'est du sens issu d'un long processus de réflexion. »
- « Sur quel sujet l'AC décidera ? Par exemple, le route des Glenats finira par glisser. Est-ce que c'est pour des choses comme ça ? »
- « Y'a pas de censure dans cette AC. Tous les sujets sont envisageables tant qu'ils sont pour le collectif. Quoi qu'il en soit, soit c'est l'AC qui traite le sujet, soit c'est le conseil municipal, soit un mix. Le plus important est que l'AC décide et que le conseil municipal exécute, à la seule condition que ce soit financièrement exécutable. »
 - « Donc pour l'ambroisie, on peut décider d'organiser une journée citoyenne pour que nous n'ayons plus à le faire à deux ? »
- « Oui, si l'AC décide de s'emparer de ce sujet et de voter POUR, alors une journée citoyenne sera mise en place. Dans le cas contraire, le conseil municipal peut également décider de traiter le sujet. »
 - « A quelle fréquence se déroulera les AC ? »
- « Rien n'est fixé. Tout dépend de l'engouement et des sujets en cours. C'est l'AC qui fixera ses dates »
 - « En ce qui concerne la boîte à idée, si je comprends bien, on met nos idées dans la boîte à idée et on traite ces idées lors de la prochaine AC ? »
- « Oui. En discutant avec plusieurs habitants, je [*Olivier DUTEL*] me rends compte qu'il y a des idées similaires. L'objectif est de pouvoir faire ressortir les idées, de les hiérarchiser et de les traiter. C'est une initiative qui se veut également positive et pédagogique. En intégrant les habitants dans les prises de décisions de la commune, chacun sera en mesure d'en connaître davantage sur ce qui peut être fait et par quels moyens. »
 - « Sous quel format doivent être déposer les idées dans la boîte à idée ? »
- « N'importe quel format. Tout ce que l'on demande aux poseurs d'idées est de rester respectueux. La boîte sera ouverte à l'AC suivante. Les idées seront exposées, priorisées puis l'AC décidera lesquelles seront traitées par elle-même, lesquelles seront traitées par le conseil municipal. »
 - « Est-ce qu'on ne pourrait pas ouvrir la boîte en amont pour gagner du temps ? »

- « En ouvrant la boîte avant, en plus petit comité, nous risquerions d'éveiller des soupçons. Sans compter qu'en rendant publiques les sujets qui seront à l'ordre du jour de l'AC (*dans l'ADT par exemple*), certaines personnes estimeraient de pas être concernés par tel ou tel sujet. C'est justement ce que nous voulons éviter. La notion de temps gagné ne doit pas primer sur l'importance et le respect moral du commun avec les habitants. En réalité, tous les habitants qui le souhaitent sont concernés par les sujets qui gravitent autour de Rencurel. Tout le monde devrait être entendu si il le souhaite, par prise de parole, ou par main levée. Et après débat contradictoire il faut une votation»
 - « L'idée d'ouvrir la boîte me paraît bien. Vous n'avez pas peur que ce soit le bazar en fonction du nombre d'idée déposée ? Il faudrait peut-être utiliser des post-it et trier les idées au fur et à mesure ? »
- « C'est exactement ce qui est prévu. »
 - « Pour avoir regardé un certain nombre de document qui concernent l'exemple de Ménil, pour les gros projets, il y a des commissions de mises en place pour monter ces projets, lancer les études et tout approfondir. Comment voulez-vous exécuter un projet avec seulement quelques AC par an ? »
- « Je [*Olivier DUTEL*] me suis mal exprimé. On est raccord sur ce point. Des commissions seront mises en place pour les projets avec ou sans les élus, d'ailleurs. Il y aura des idées qui peuvent être vite traitées et d'autres non »
 - « Les élus de notre conseil municipal ont un pouvoir légitime. Ils ont une vision plus globale du village, des lois et de l'administration. Selon quels critères l'AC prendra ses décisions ? Doit-elle avoir une vision globale elle-aussi ? »
- « Les conseillers municipaux participent à l'AC comme n'importe lequel d'entre vous. Chacun d'entre nous avons des compétences et des connaissances particulières. Nous pouvons donc tous nous conseiller les uns les autres. Quoi qu'il en soit, le maire ou ses conseillers municipaux n'ont qu'une voix chacun, aucun droit de véto. Comme chacun des habitants qui participeront à l'AC. C'est un vote, OUI ou NON ou abstention, peu importe le sujet. »
 - « C'est une démarche qui créer une convergence d'idées, une convergence d'intérêt. Et ça c'est bien. »
 - « Certains projets ont été votés contre l'avis du maire et ont eu de très bons résultats comme le city stade de Ménil. »
 - « Est-ce qu'il faut un minimum de personnes présentes à l'AC pour pouvoir voter ? »
- Nous sommes 11 conseillers à la mairie. Cela fait seulement 11 personnes qui décident de l'avenir d'un village appartenant à 300 habitants. S'il y a ne serait-ce que 2 habitants à l'AC, ce sera deux personnes de plus pour décider. Alors non, il n'y a pas de nombre minimum requis pour organiser le vote.
 - « Comment les absents seront au courant de ce qui s'est dit à l'AC précédente ? »
- « Il y aura un compte rendu publié en ligne et disponible en mairie à la demande pour chaque AC. »
- autres réflexions sur la mission d'un conseil municipal et de son projet politique.

« l'AC » est en soit un projet politique de solidarité et de vision des communs ». Le conseil municipal continuera à administrer le bien commun. Les deux structures sont complémentaires et permettront de bien dépenser, de faire monter collectivement le niveau

de conscience politique et d'éveiller les vocations pour préparer l'avenir. L'assemblée n'a pas de reconnaissance légale mais le contrat moral est que le conseil s'engage à exécuter les décisions prises

4. Boris pour la prévention contre les frelons asiatiques

Vous pouvez revenir vers moi [*Boris*], j'ai un groupe What'sApp. Le Groupement de Défense Sanitaire Apicaire (*GDSA*) met également des documents à disposition qui explique où, quand et comment procéder.

Deux façons de lutter :

1. Piège à frelons (*typiquement, pas de piège artisanal qui tue tous les insectes*)

L'idée est de poser un piège adapté sur chaque propriété, à une hauteur supérieure à 1m20, du printemps à l'automne. D'enlever les corps régulièrement et de recharger le piège avec un appât spécial.

2. Détruire les nids

En cas de nid primaire (*taille d'un poing*), Boris peut le détruire lui-même.

En ce qui concerne les nids secondaires, des enveloppes budgétaires sont votées par la Communauté de Communes pour engager des personnes habilitées.

Boris et Arnaud vont se former et s'équiper pour pouvoir également les détruire.

- ⇒ Il a été voté à l'AC qu'une cagnotte commune va être mise en place pour l'achat groupé de piège à frelons, environ 5€ le piège. Un lien sera mis en ligne sur le site de la mairie pour la cagnotte.

5. Présentation du projet de la végétalisation

Un constat : la cour de l'école de la Balme est totalement goudronnée.

- C'est un danger pour les enfants, sans aucune stimulation sensorielle.
- L'eau ne s'infiltre pas et la chaleur l'été y est insupportable : c'est une honte écologique.

Un objectif : végétaliser pour :

- Sécuriser avec de l'herbe
- Stimuler avec des fleurs, des odeurs
- Rafraichir avec des arbres et/ou une pergola végétale
- Désimperméabiliser

Deux solutions :

- Un projet organisé par le Sou des Ecoles de Rencurel consiste à dégoudronner environ 20 m² de la cour de récréation, d'y semer de l'herbe et de planter 4 arbres. Puis de monter une pergola.
- Le même projet, officiellement porté par la mairie, en collaboration avec l'APE, en utilisant les subventions pour un projet plus imposant. Plus d'herbe, un potager pédagogique, un espace jeux aménagé.

Deux budgets :

- Par l'APE : 2 000€ à 45 000€ en fonction de la participation des habitants et de la pergola.
- Par la mairie : 20 000€ à 139 000€ subventionnées entre 40 % et 80 % en fonction de la solidité du dossier.

Qu'est ce qui fait un dossier solide ?

- Une vision claire de l'objectif et du chantier.
- Une ou plusieurs études chiffrées.
- Une bonne participation citoyenne, un contexte pédagogique au projet et une réelle sobriété environnementale.

⇒ Durant le débat, l'AC a mis en évidence l'incertitude quant à la tenue de la classe de la Balme de Rencurel et donc la possibilité qu'un dossier subventionné ne soit fait que pour quelques années.

Il a également été souligné que si la mairie participait à un projet d'une telle ampleur sur l'école d'en bas, ce ne serait pas très équitable vis-à-vis de l'école d'en haut.

Néanmoins, le besoin de végétalisation étant réel pour l'école d'en bas (*comparé à l'école d'en haut qui a le terrain en herbe juste à côté*), l'AC a décidé à l'unanimité que le Sou des Ecoles garderait le projet, et que la mairie participerait comme elle le pourrait, en plus de la participation citoyenne déjà mise en place par l'APE. Le sujet des écoles en général semble important sur la commune puisque les participants de l'assemblée en ont discuté avec une certaine intensité sonore momentanée.

6. Présentation du projet « Fleurissement de Rencurel » par l'association Rencurel Actions Initiatives

L'association a besoin de bénévoles pour planter et entretenir les bassins de fleurs qui vont être créés.

On a déjà le budget et nous sommes aidés par la ferme des SISAMPAS.

Les bassins floraux en bois doivent être stockés chaque hiver, demandent beaucoup d'entretien et vieillissent mal. Mieux vaut poser des bassins en béton et utiliser les jardinières déjà existantes.

« La réglementation empêche de mettre une jardinière en béton trop près de la route. »

« Au village, pas le peine de mettre des fleurs, les vaches les mangent. »

- « Il y a des fleurs qu'elles ne mangent pas. Il faut adapter les bassins en fonction des zones et des fréquentations. »

On recherche également des bacs, des dons des habitants et des bénévoles. L'objectif étant de tout organiser avant le marché de printemps.

L'AC a voter POUR la mise en place d'une commission qui montera le projet. Il y aura une réunion publique dont la date sera publiée sur le site de la mairie et sur WhatsApp.

Terminée à 20h15.

Compte rendu écrit par Ninon CROS DA CUNHA TEIXEIRA